



**2021/0227(BUD)**

8.9.2021

## **AVIS**

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022 -  
Introduction générale - Total des dépenses - État général des recettes - État des  
recettes et des dépenses par section  
(2021/0227(BUD))

Rapporteure pour avis: Samira Rafaela

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que, pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes, en promouvant le principe de l'intégration d'une perspective de genre dans toutes ses politiques, y compris par l'intégration de la dimension de genre à tous les niveaux du processus budgétaire;
- B. considérant que le Parlement n'a cessé de demander instamment à la Commission de promouvoir et de mettre en œuvre le recours à l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques et dans le processus budgétaire et de procéder à des évaluations de l'impact selon le genre dans tous les domaines d'action de l'Union; que la Cour des comptes européenne a confirmé qu'il n'en a été rien;
- C. considérant que le Parlement a demandé à plusieurs reprises d'allouer un financement suffisant à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), au programme «Droits, égalité et citoyenneté», à son successeur le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» et à son volet Daphne afin de traduire dans les faits le principe de non-discrimination, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, de veiller à la mise en œuvre des instruments d'intégration de la perspective de genre dans les différentes politiques et de mobiliser des moyens suffisants pour permettre d'engager des actions spécifiques visant à prévenir la violence sexiste et à lutter contre ce phénomène; que les cas de violence domestique ont explosé en raison de la pandémie de COVID-19 et à la suite de mesures telles que le confinement ou le télétravail<sup>1</sup>;
- D. considérant que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, en particulier celles qui occupent un emploi précaire, celles qui travaillent dans des secteurs féminisés et celles qui travaillent dans l'économie informelle; que le budget de l'Union pour 2022 devrait jouer un rôle clé dans la relance économique en accordant une attention particulière aux secteurs, fortement féminisés, qui se sont avérés essentiels durant la pandémie ou qui ont été durement touchés par la crise économique qui s'est ensuivie;
- E. considérant que les femmes sont encore insuffisamment représentées dans les postes à responsabilité et de décision, mais qu'elles sont surreprésentées dans les secteurs mal rémunérés comme les soins et les services; qu'elles consacrent plus de temps que les hommes aux activités non rémunérées que sont le travail domestique et la garde des enfants;
- F. considérant que les femmes demeurent sous-représentées dans l'économie numérique ainsi que dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) du point de vue de l'enseignement, de la formation et de

---

<sup>1</sup> [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/659333/EPRS\\_BRI\(2020\)659333\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/659333/EPRS_BRI(2020)659333_FR.pdf)

l'emploi; que les ressources favorisant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles par leur insertion dans le monde numérique pourraient faire progresser l'égalité à l'ère du numérique;

- G. considérant que les nouvelles souches de COVID-19 se sont propagées dans toute l'Europe, risquant d'imposer de nouveaux confinements dans les États membres; qu'un cadre d'analyse d'impact permanent des conséquences et des effets de la pandémie de COVID-19 sur les femmes s'avère dès lors important si on veut chercher à atténuer les retombées d'une nouvelle pandémie;
1. souligne qu'il convient d'intégrer et d'ancrer les droits des femmes et la dimension de genre dans l'ensemble des domaines d'action, notamment au regard des multiples effets sexospécifiques de la pandémie de COVID-19 sur les droits des femmes; réaffirme avec fermeté la nécessité d'intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les différentes politiques ainsi que dans l'élaboration du budget, tout au long de la procédure budgétaire; renvoie au rapport 2021 de la Cour des comptes sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'Union, qui a mis en exergue que l'intégration de la dimension de genre n'avait pas été correctement appliquée dans l'ensemble du budget de l'Union, et rappelle les principales recommandations de ce rapport; souligne que certains États membres se sont servis de la pandémie pour restreindre encore plus les droits des femmes;
  2. demande une hausse du financement de l'Union pour que les États membres renforcent la protection de la maternité et de la paternité dans le droit du travail, notamment en augmentant le congé correspondant et en garantissant la rémunération intégrale de ce congé ainsi qu'en réduisant le nombre d'heures de travail pendant la période d'allaitement et en adoptant des mesures permettant de garantir cette protection, mais aussi en investissant dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance ainsi que dans les services de soins de longue durée; constate que l'indisponibilité, le coût prohibitif et le manque d'infrastructures suffisantes proposant des services de garde d'enfants de qualité demeurent un obstacle majeur à la participation à part égale des femmes à tous les aspects de la société, y compris l'emploi;
  3. s'inquiète de la corrélation entre les atteintes à l'état de droit et les conséquences négatives qui en découlent sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et les droits des femmes; rappelle que la conditionnalité budgétaire s'applique de la même manière aux droits des femmes qu'à d'autres domaines d'action; invite la Commission à régler ce problème en lançant la procédure prévue à l'article 7 contre les États membres concernés;
  4. invite la Commission à s'assurer que les fonds de l'Union ne soutiennent aucun projet, aucun investissement ou aucun programme qui contribuerait à la ségrégation, à la discrimination ou à l'exclusion sociale;
  5. invite la Commission, dans le cadre de l'évaluation des plans de relance nationaux et dans la droite ligne de l'objectif général de la facilité pour la reprise et la résilience qui consiste à atténuer l'impact social et économique de la crise, notamment pour les femmes, à formuler des recommandations spécifiques soulignant la nécessité d'investissements et de réformes visant à favoriser l'égalité des genres, la collecte de

données ventilées par genre et l'utilisation d'indicateurs sexospécifiques pour ainsi faciliter la pleine participation des femmes au marché du travail, et ce dans le but d'intégrer une perspective de genre dans la réponse à la crise afin que tous en sortent gagnants;

6. rappelle qu'il faut augmenter les fonds issus du budget de l'Union pour combler les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes en appliquant strictement le principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale, non seulement par l'adoption de mesures législatives et de mesures de lutte contre la discrimination en matière de rémunération, mais aussi par la promotion de négociations collectives; demande également des mesures de lutte contre les pratiques discriminatoires dans les décisions d'embauche et de promotion; demande des mesures d'amélioration de la protection sociale en cas de maternité, de chômage, de maladie, d'accident du travail ou de maladie professionnelle;
7. demande la collecte de données ventilées par sexe et l'utilisation d'indicateurs sexospécifiques ainsi que la réalisation d'évaluations de l'impact des mesures figurant dans les plans de relance;
8. demande à la Commission et au Conseil de faire en sorte que tout crédit budgétaire alloué au titre du CFP 2021-2027 respecte le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et le promoteur dans toutes les politiques de l'Union européenne;
9. invite la Commission à accélérer, en étroite coopération avec le Parlement, l'introduction d'une méthode permettant de mesurer les dépenses pertinentes en faveur de l'égalité des genres, comme prévu dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres<sup>2</sup>;
10. invite la Commission à tout mettre en œuvre pour accroître le budget de l'EIGE afin de promouvoir l'égalité des genres dans l'ensemble de l'Union, en particulier compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes, et à prévoir dans un deuxième temps des ressources humaines suffisantes pour lui donner les moyens d'élargir ses missions; souligne que le rôle principal de l'EIGE consiste à recueillir, à analyser, à traiter et à diffuser des données et des informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et notamment sur la dimension sexospécifique de la crise de COVID-19, à saisir la nature et l'importance des obstacles empêchant de parvenir à cette égalité dans l'Union ainsi qu'à mettre au point, à analyser, à évaluer et à diffuser des outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union et les politiques nationales qui en découlent;
11. souligne qu'au cours de la dernière décennie, avec le déclenchement de la crise économique et financière, les inégalités économiques, sociales, d'emploi et de genre se

---

<sup>2</sup> JO L 433 I du 22.12.2020, p. 28.

sont creusées au sein des États membres et entre ceux-ci; rappelle le rôle important joué par l'EIGE dans la compréhension de l'ampleur et des causes des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'Union; demande par conséquent que son budget, son personnel et son indépendance soient renforcés et demande une hausse du budget de la rubrique «Promouvoir la non-discrimination et l'égalité»;

12. demande une nouvelle fois de prévoir une ligne budgétaire indépendante au sein du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» pour l'objectif de promotion de l'égalité des genres et de l'intégration de la dimension de genre ainsi qu'une autre ligne pour l'objectif de prévention de la violence sexiste et de lutte contre celle-ci; demande une nouvelle fois avec force de renforcer l'initiative Daphne en dotant ce volet de ressources supplémentaires et en prévoyant notamment des moyens de lutte contre la violence sexiste et un dispositif approprié d'aide aux victimes, en particulier au lendemain de l'escalade de violence sexiste qui a accompagné la crise de la COVID-19; souligne la nécessité de renforcer les dotations budgétaires qui veillent à prendre en compte la dimension de genre dans le domaine de la santé en favorisant pour ce faire les échanges entre les États membres, notamment en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et génésiques; demande à la Commission d'allouer des ressources supplémentaires au programme «L'UE pour la santé» pour que les États membres puissent notamment proposer des services accessibles et adaptés dans le domaine de la santé et des droits sexuels et génésiques;
13. rappelle qu'il faut affecter au moins 40 % des fonds destinés au volet «Égalité, droits et égalité des sexes» et au volet Daphne à des activités de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences sexistes à tous les niveaux et au moins 15 % de ces fonds à des activités de promotion du plein exercice des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris au travers de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de l'autonomisation des femmes et de l'intégration de la dimension de genre;
14. invite la Commission à réévaluer l'initiative Daphne et à accorder les ressources nécessaires à ce programme afin de soutenir comme il se doit les victimes de violences et de lutter contre les violences faites aux femmes;
15. souligne la nécessité d'accroître le financement de l'Union afin que les États membres puissent fournir des services sociaux publics aux victimes de trafics ou d'exploitation sexuelle, assortis d'une aide psychologique et sociale, fournis par des professionnels spécialisés, et qu'ils appliquent des politiques sociales et économiques visant à aider les femmes et les jeunes filles vulnérables à rompre avec la prostitution, notamment en leur garantissant des emplois qui débouchent véritablement sur leur intégration sociale;
16. insiste sur l'importance de recourir aux Fonds structurels et d'investissement européens tels que le Fonds social européen plus (FSE+) pour promouvoir l'égalité des genres, l'emploi des femmes et l'accès des femmes au marché du travail, les structures d'accueil de la petite enfance et les établissements de soins de longue durée; demande une meilleure utilisation, une augmentation des ressources et une application plus stratégique du FSE + pour ainsi promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'emploi car il est notoire que ce sont les femmes, et non les hommes, qui occupent généralement des emplois temporaires, à temps partiel et

précaires et que la pandémie de COVID-19 a affecté de manière disproportionnée l'emploi des femmes, notamment dans les secteurs fortement touchés et hautement féminisés que sont la santé, le commerce de détail et les soins; invite la Commission à proposer des mesures proactives au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural, afin d'encourager l'emploi des femmes en zone rurale;

17. insiste pour que le budget de l'Union prévoie une hausse des investissements dans les infrastructures et les services de soins pour ainsi être en mesure de proposer des prestations de qualité; rappelle que ces investissements sont essentiels pour relancer l'économie, surmonter les crises sociale et sanitaire, favoriser la résilience de la société et lutter contre les inégalités;
18. demande de prévoir dans le budget de l'Union, grâce aux programmes qu'il prévoit et notamment à l'initiative pour l'emploi des jeunes, des moyens d'encourager les femmes à participer et à s'intéresser à l'économie numérique et aux secteurs et carrières STIM, par exemple à la recherche, à l'innovation et aux technologies, et de les associer à l'espace européen de la recherche;
19. réaffirme qu'il est nécessaire que le budget de l'Union contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et plus particulièrement aux projets visant à éradiquer la pauvreté dans les États membres; souligne que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver les problèmes de pauvreté que connaissaient déjà les femmes<sup>3</sup> et les enfants<sup>4</sup>; demande donc à l'Union d'apporter son soutien financier aux mesures et aux projets visant à éradiquer la pauvreté des femmes et des enfants, à renforcer et à améliorer l'insertion sur le marché du travail, à éliminer les inégalités salariales et d'emploi entre les hommes et les femmes, à faciliter l'accès aux soins de santé et leur prestation ou à lutter contre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux jeunes.

---

<sup>3</sup>

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/693183/IPOL\\_STU\(2021\)693183\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/693183/IPOL_STU(2021)693183_EN.pdf)

<sup>4</sup> <https://eurochild.org/uploads/2020/12/2020-Eurochild-Semester-Report.pdf>

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	6.9.2021
<b>Résultat du vote final</b>	+: 24 -: 5 0: 2
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Isabella Adinolfi, Christine Anderson, Simona Baldassarre, Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Annika Bruna, Margarita de la Pisa Carrión, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Heléne Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Alice Kuhnke, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Andżelika Anna Możdżanowska, Maria Noichl, Sirpa Pietikäinen, Samira Rafaëla, Evelyn Regner, Diana Riba i Giner, Eugenia Rodríguez Palop, María Soraya Rodríguez Ramos, Christine Schneider, Sylwia Spurek, Jessica Stegrud, Isabella Tovaglieri, Ernest Urtasun, Hilde Vautmans, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Marco Zullo
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Susana Solís Pérez



## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

24	+
PPE	Isabella Adinolfi, Rosa Estaràs Ferragut, Frances Fitzgerald, Cindy Franssen, Sirpa Pietikäinen, Christine Schneider, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska
Renew	Samira Rafaela, María Soraya Rodríguez Ramos, Susana Solís Pérez, Hilde Vautmans, Marco Zullo
S&D	Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Heléne Fritzon, Lina Gálvez Muñoz, Maria Noichl, Evelyn Regner
The Left	Eugenia Rodríguez Palop
Verts/ALE	Alice Kuhnke, Diana Riba i Giner, Sylwia Spurek, Ernest Urtaşun

5	-
ECR	Andzelika Anna Mozdzanowska, Jessica Stegrud, Margarita de la Pisa Carrión
ID	Christine Anderson, Annika Bruna

2	0
ID	Simona Baldassarre, Isabella Tovaglieri

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention